



2012 - 2017

Ligne à Grande Vitesse / Bretagne-Pays de la Loire

La compensation sur la LGV BPL

Journée COTITA, 25 novembre 2014

Rennes ■ Cesson-Sévigné ■ Domloup ■ Noyal-sur-Vilaine ■ Osse ■ Domagné ■ Bourgneuf
■ Brielles ■ Beaulieu-sur-Oudon ■ St-Cyr-le-Gravelais ■ Ruillé-le-Gravelais ■ Montjean ■ Loiron ■ Le Genest-St-Isle ■ St-Berthevin ■ Changé
Louvigné ■ Bonchamp-lès-Laval ■ Louvigné ■ Argentré ■ Bazougers ■ Soulgé-sur-Ouette ■ La Bazouge-de-Chéméré ■ Chéméré-le-Roi ■ St-Denis-
du-Maine ■ La Cropte ■ Précieux ■ Baillé ■ Auvers-le-Hamon ■ Juigné-sur-Sarthe ■ Poillé-sur-Vègre ■ Fontenay-sur-Vègre ■ Chantenay-Villedieu



St-Florent-le-Vieil ■ Maigne ■ Grammes-en-Champagne ■ Souigné-Flacé ■ Coulans-sur-Gée ■ La Quinte ■ Degré ■ Aligné ■ La Milesse ■ La Bazoge
St-Florent-le-Vieil ■ Neuville-sur-Sarthe ■ Joué-l'Abbé ■ Savigné-l'Évêque ■ St-Corneille ■ Sillé-le-Philippe ■ Lombron ■ Montfort-le-Gesnois ■ Conneré



Allons de l'avant. **Ensemble.**

Ligne à Grande
VITESSE
Bretagne - Pays de la Loire

 **ERE**
EIFFAGE RAIL EXPRESS



1 LE DÉVELOPPEMENT DURABLE SUR BPL

Une forte mobilisation

ERE

DCFDD : 3 pers

DQ : 1 pers

4 pers

+ ONF et Dervenn

CLERE

DCDD : 2 pers

MOEG : 3 pers

MOET : 6 pers

ST : 15 pers

26 pers

+ MOEP

Des rôles partagés

Le MOA ERE

Dossiers réglementaires : DLE, CNPN
Relations avec services Etat

Pilotage des audits envt

Mesures compensatoires

Observatoire / Bilan LOTI

Partenariats, com ext

Reporting RFF et prêteurs

Le GIE CLERE

Conception / Réalisation

Mesures en phase chantier

Contribution aux audits envt

Reporting à ERE



2

COMPENSATION

Lignes directrices amont

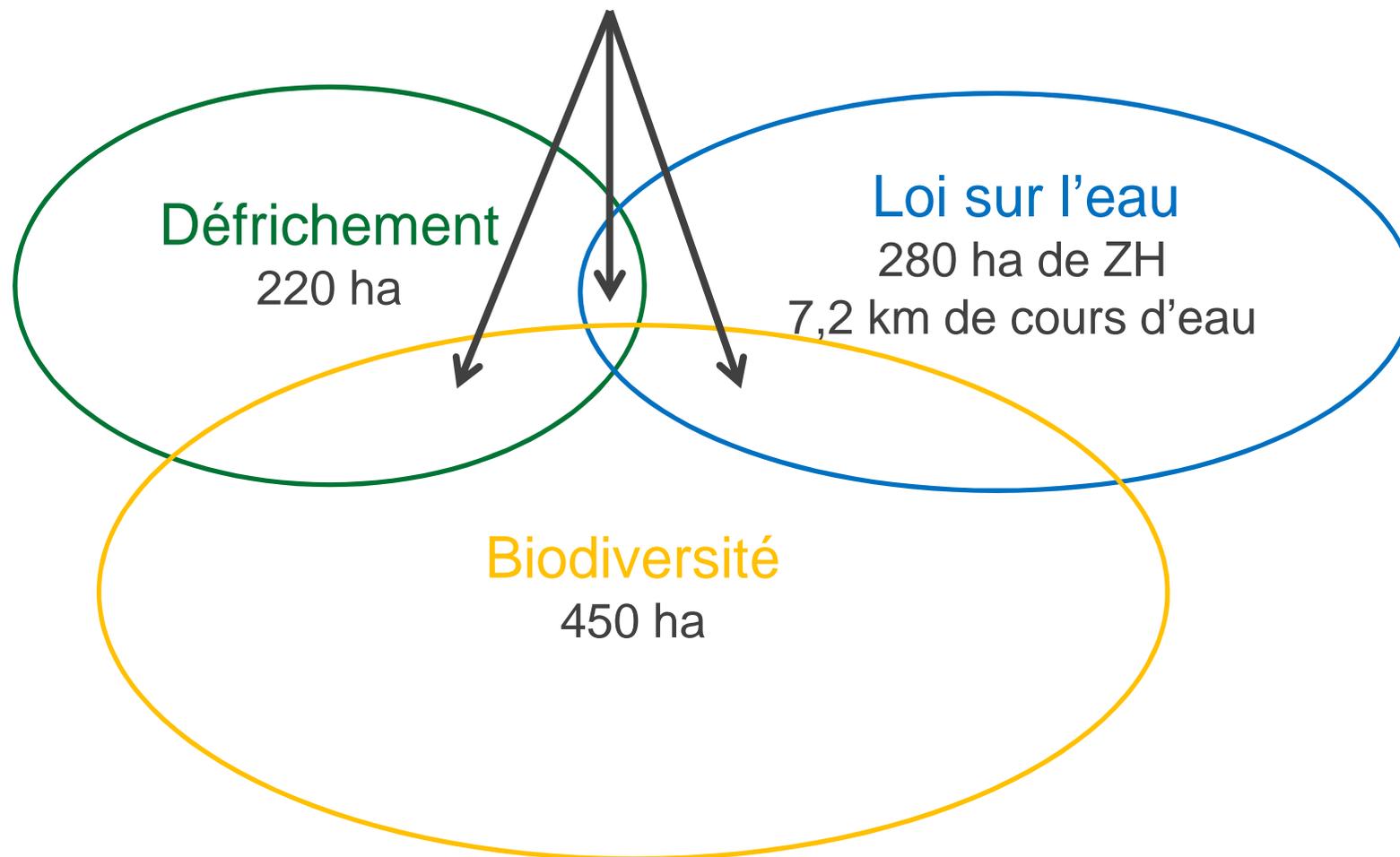
- // Assistance d'un opérateur reconnu et ensemblier aux côtés d'Eiffage
- // Anticipation de la mise en œuvre
- // Compensation au plus près de l'impact
- // Maîtrise foncière pour une action dans la durée
- // Mutualisation des mesures
- // Gouvernance commune avec services de l'Etat (groupes de W,...)
- // Une grosse préparation du passage au CNPN
- // Du qualitatif plus que du quantitatif

Lignes directrices post arrêtés

- // Association constante des services de l'Etat avec une nécessaire clarification des rôles
- // Mise en place d'un processus : doctrine ZH, visite des sites, PAOG, reporting,
- // Exigence environnementale
- // Association des acteurs agricoles dans la démarche
- // Utilisation de l'AFAF
- // Identification des opérateurs, formalisation de la demande et fiabilisation du coût de la compensation

Approche unique sur 3 types de compensation

FONGIBILITE : 950 ha => 650 ha



Planning



Mesures à mettre en œuvre

- // Boisements
- // Plantation/renforcement de haies bocagères
- // Maintien et gestion des vieux arbres
- // Création et restauration de mares
- // Restauration de zones humides et cours d'eau
- // Plantation/renforcement de ripisylve
- // Mise en place de prairies diversifiées
- // Placettes de non-semis au sein de cultures tardives

Avancement

- // 100 % des surfaces identifiées (par rapport aux objectifs)
- // 75 % des sites < 2 kms des impacts
- // 80 % des sites avec maîtrise foncière
- // Taux de fongibilité : 20%
- // Choix prestataire pour mise en œuvre et suivi des mesures
- // Contrats de gestion agricole validés ADE et Etat

Planning travaux de compensation

- Octobre 2013 :
 - Consultation n° 1 : Mise en œuvre des mesures
 - Consultation n° 2 : Entretien, suivi, animation
- 30 juin 2014 : choix d'un groupement unique DERVENN
- Fin 2014 : début des travaux dès attribution des parcelles
- Obj : fin des travaux en février 2017

Gestion des sites de compensation

- 3 cahiers des charges, liés aux principaux milieux à compenser :
 - Gestion des zones humides (fauchage/pâturage)
 - Gestion des habitats terrestres pour Amphibiens
 - Gestion des habitats à Oedicnème criard
- 2 types de contractualisation :
 - Bail rural environnemental
 - Comodat (prêt à usage)
- Points de discussion : aides et contrôles PAC, utilisation localisée de produits phytosanitaires, fertilisation des ZH, traitements prophylactiques (Ivermectine), dates de fauche



3

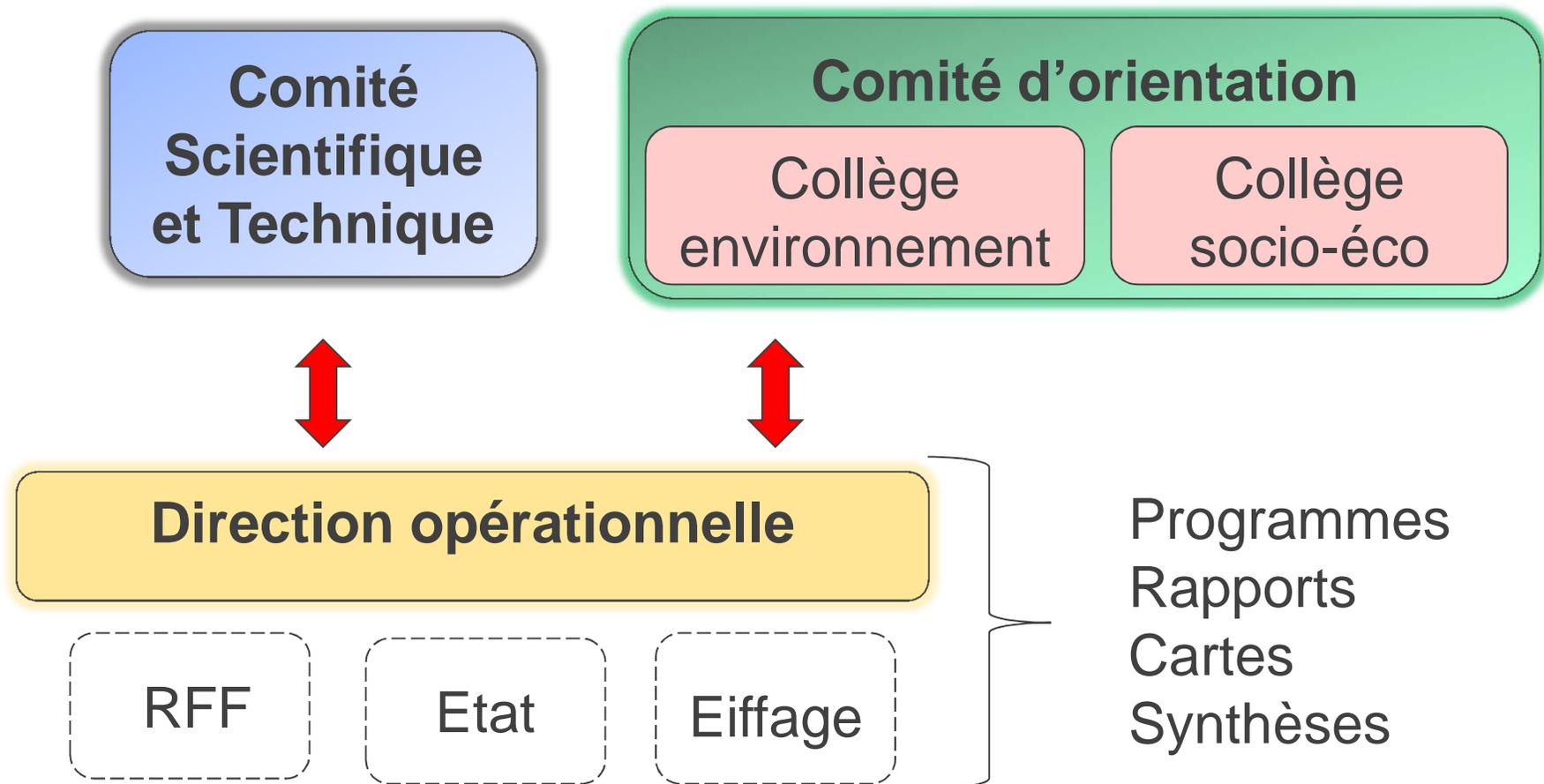
PHASE DE SUIVIS : OBSERVATOIRE / BILAN LOTI

Pourquoi un observatoire ?

- ❑ Engagement de l'Etat qu'ERE doit mettre en œuvre dans le cadre du contrat de partenariat avec RFF.

- ❑ 3 objectifs :
 1. Evaluer les effets environnementaux et socio-économiques de la LGV jusqu'en 2022, au-delà du Bilan LOTI réglementaire.
 2. Communiquer sur les effets observés auprès des partenaires et acteurs du projet.
 3. Bénéficier d'un retour d'expérience utile pour d'autres chantiers.

Gouvernance de l'observatoire



Les différents suivis 1/2

1. Observatoire volet Environnement :

- Cadre de vie : étude psycho-sociologique du paysage
- Evolution du réseau bocager
- Chiroptères (swarming, trajectographie)
- Amphibiens (17 mares avec méthode ADNe, dispersion des amphibiens)
- Loutre (recolonisation)
- OPP

2. Suivis au titre de l'arrêté Loi sur Eau

- Qualité des cours d'eau, ZH, mares,,,

Les différents suivis 2/2

3. Suivis au titre de l'arrêté CNPN (marché DERVENN):

- Mares, insectes, amphibiens, chiroptères, cours d'eau rescindés, oiseaux, plantations, vieux arbres ...

4. Suivis Bilan LOTI

- PGF et PPF
- Colonie chiro de Juigné
- Franchissabilité piscicole
- Espèces végétales invasives
- Trames vertes et bleues
- Acoustique
- Intégrera les suivis prévus en 3 et 4

Merci de votre attention

